



Mairie
3 rue du Nouveau Monde
14600 Gonneville-sur-Honfleur

ARRETE SUR LA CIRCULATION
RD579 - TOFFOLUTTI
Du 09 novembre à la fin des travaux

NOUS, Maire de GONNEVILLE SUR HONFLEUR,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-1 à L.2212-5,
L.2213-2, L.2213-3 § 2213-6,
VU le Code de la Route, notamment en son article R 225,
VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,
VU les travaux de renforcement et purges de chaussées de la RD579
VU la demande d'arrêté de circulation de l'Agence routière pour l'entreprise TOFFOLUTTI

Début du chantier : **09/11/2017 jusqu'à la fin des travaux**

ARRETONS

ARTICLE 1 :

La VC dite du Theil en Auge sera barrée sur 150 ml, de la RD579 jusqu'au carrefour avec la VC n°4.

ARTICLE 2 :

Une déviation sera mise en place par l'agence routière ; elle empruntera la VC n°4, la RD144 et la RD289 jusqu'au giratoire de la RD579.

ARTICLE 3 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commissaire de Police,
Messieurs les Responsables du Centre de Secours, chargés chacun en ce qui le concerne de son
exécution.

Fait à GONNEVILLE SUR HONFLEUR,
Le 07/11/2017
Le Maire, **Dominique LE SAUVAGE**